

REGLEMENT

Circuit Régional 2024

Club / Ama / Pro

PRÉSIDENT et REFERENT

Nom	Téléphone	Mails
Marion TERRAZZONI	06.10.07.01.46	marion_terrazzoni@yahoo.fr

MEMBRES

Marie FRIGARA	06.22.59.12.70	marie.frigara@gmail.com
Carine CECCALDI	06.03.78.48.53	casaltacarine@gmail.com
Carole SANCHEZ	06.82.30.39.66	carole.sanchez44@orange.fr
Gilles COSTANTINO	06.12.33.40.21	gilles.costantino@inra.fr
Sébastien GARIBALDI	06.13.57.62.24	sebastien.garibaldi@wanadoo.fr
Saveria CUICCI	06.11.02.00.13	saveria.cuicci@orange.fr
Geneviève ULTEI SUSINI	06.26.76.12.40	susinigenevieve@gmail.com

1. Circuit Régional CSO Amateur

Le Circuit Régional CSO amateur Corse a pour but de développer le CSO amateur sur l'ensemble des micro-régions de la Corse et de permettre à tous les licenciés de disposer à proximité de chez eux d'un circuit de compétition avec un standard de qualité élevée. Le circuit se court en plusieurs étapes (10 max) et se termine par une finale. Chaque étape devra se dérouler pendant un week-end de 2 à 4 jours. Les épreuves labellisées sont toujours le SAMEDI ou le DIMANCHE.

Les niveaux des épreuves concernées sont les amateurs 3, 2, 1, Elite et Pro.

Ama 3 : 95 / 100 cm

Ama 2 : 105 / 110 cm

Ama 1 : 115 / 120 cm

Ama Elite : 125 / 130 cm

Pro : 130 / 135 cm

Seules les épreuves Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono sont labellisées par le CRE. (Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite).

Pour les Amateur 3, les organisateurs peuvent choisir d'un **Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono** ou d'un **Grand Prix Barème A à temps différé labellisées par le CRE.**

L'Organisateur choisira une épreuve par catégorie durant le Week end le **Samedi ou Dimanche uniquement.**

Appel à candidature 2024

Le circuit du Grand Régional Corse 2024 se déroule sur 10 dates maximum à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à sa finale qui se déroulera fin juin 2024 (date à définir). Ces 10 dates sont ouvertes à la candidature pour la période du 1^{er} septembre 2023 à juin 2024 (2 dates maximum par organisateur).

Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à tous les clubs régionaux. Les organisateurs candidats devront adresser leur candidature par mail auprès du CRE avant le 15 septembre et devront impérativement déposer leur DUC (pré programme indiquant les types d'épreuves) sur FFE Compet avant le 30 septembre 2023. **Si la DUC n'est pas fait avant cette date-là, le concours ne sera pas labellisé par le CRE.**

Les candidatures reçues seront soumises à l’avis de la commission puis à la validation du comité directeur. Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées. Parmi les candidatures répondant au cahier des charges, la priorité sera donnée aux centres équestres ayant déposé une date au calendrier, et, devront avoir organisé au millésime précédent un concours amateur sur plusieurs jours et contenant les épreuves Amateurs (3,2,1, Elite) et Pro.

Le centre équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi qu’une dotation du CRE sur présentation de factures à hauteur du montant alloué, à l’issue de la publication des résultats sur FFE Compet, sous réserve que la commission confirme que le cahier des charges a bien été respecté.

Liste des dates de concours labellisés :

DATE	ORGANISATEUR	N° ETAPE
15.16.17 septembre 2023	Ecuries Laura Benvel	ETAPE 1
29.30 Septembre 1 Octobre 2023	Equicomplice	ETAPE 2
15.16.17 Mars 2024	Ecuries Laura Benvel	ETAPE 3
29.30.31 Mars 2024	Omessa	ETAPE 4
12.13.14 Avril 2024	Date libre	ETAPE 5
03.04.05 Mai 2024	A Squadra	ETAPE 6
17.18.19 Mai 2024	Date libre	ETAPE 7
30.01.02 Juin 2024	Jump in Borgo	ETAPE 8
14 15 16 Juin 2024	3C JUMPING	ETAPE 9 FINALE
Finale Circuit Régional		

Conditions de Participation

Un cavalier est autorisé à participer au classement final du Circuit Régional Amateur Corse si sa licence de compétition est en cours de validité et est domiciliée en Corse et s'il a participé à l'étape finale du circuit régional.

Un cavalier Hors CRE Corse pourra participer aux épreuves du circuit, mais ses résultats ne seront pas pris en compte pour le classement final.

Un cavalier pourra engager plusieurs chevaux dans la même épreuve, **seul** le meilleur résultat sera pris en compte.

Un cavalier pourra cumuler des points, dans le cadre du Circuit Régional, dans plusieurs épreuves à indice différent.

Concernant les Amateurs Elite, sera pris en compte également dans la comptabilisation des points les épreuves 135, uniquement si le même jour il y a une 125 ou une 130 (on prendrait en compte les 2 épreuves mais seul l'Amateur Elite sera labellisé).

Cela permettra au cavalier de passer un cap (135) pour ne pas être pénalisé et courir le Circuit Régional quand même.

Le calcul des points entre les étapes jusqu'à la finale se fera comme indiqué ci-dessous :

Classement	Points attribués
1 ^{er}	20 pts
2 ^{ème}	17 pts
3 ^{ème}	15 pts
4 ^{ème}	13 pts
5 ^{ème}	11 pts
6 ^{ème}	9 pts
7 ^{ème}	7 pts
8 ^{ème}	5 pts
9 ^{ème}	4 pts
10 ^{ème}	3 pts

Lors de la finale, les points comptent double.

Si un cavalier sort un second cheval dans la même épreuve, les points attribués avec ce second cheval ne seront pas pris en compte et sa place ne sera pas supprimée. Si un cavalier non CRE Corse se classe dans les 10 premiers, ses points ne lui seront pas attribués, mais sa place ne sera pas supprimée.

Des membres de la commission (TERRAZZONI Marion et CUICCI Saveria) ont été désignés pour le comptage des points tout au long de la saison.

Le classement provisoire devra être transmis après chaque concours au CRE Corse afin qu'il soit mis en ligne sur le site internet du CRE.

ATTENTION !

Si les cavaliers ne sont pas présents lors de la remise des prix Finale du Circuit Régionale, leurs lots (coupe, flot, cadeaux) ne leurs seront pas remis (sauf certificat médical du médecin).

Dotations

Les épreuves labellisées **Amateur 1 et Amateur Elite (PRO)** devront être soumises à une dotation à **prix payés minimum et un engagement d'un montant maximum**. Les épreuves labellisées **Amateur 2 et Amateur 3** devront être soumises à une dotation à **prix réglementaire et un engagement d'un montant maximum**.

INDICE	DOTATIONS	PRIX ENGAGEMENT
AMATEUR 3	<u>Réglementaire</u> 200 €	25 €
AMATEUR 2	<u>Réglementaire</u> 300 €	28 €
AMATEUR 1	<u>Prépayé</u> 1 ^{er} : 130 €	45 €
	2 ^{ème} : 100 €	
	3 ^{ème} : 70 €	
	4 ^{ème} : 55 €	
	5 ^{ème} : 45 €	
	TOTAL 400 €	
AMATEUR ELITE (PRO)	<u>Prépayé</u> 1 ^{er} : 195 €	65 €
	2 ^{ème} : 150 €	
	3 ^{ème} : 110 €	
	4 ^{ème} : 80 €	
	5 ^{ème} : 65 €	
	TOTAL : 600 €	

Cahier des charges

Pour organiser une étape du Circuit Régional, la structure équestre devra :

- Avoir candidaté par écrit auprès du CRE Corse
- Ne pas avoir annulé ses concours amateurs au millésime précédent.
- Souscrire et produire un contrat d'assurance pour recevoir les manifestations sportives (à remettre lors de la visite de contrôle de la commission)
- Offrir des **carrières de concours et paddocks en état** : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux
- Le Paddock doit avoir une superficie minimum de 1200 m²
- Prévoir une décoration florale sur les carrières dont la surface devra permettre l'organisation des épreuves du programme ci-dessous.
- Mettre à disposition du chef de piste et son équipe d'un parc d'obstacles aux normes de sécurité FFE/FEI comprenant au moins 16 obstacles mobiles (8 oxers et 8 verticaux), avec soubassements, murs et obstacles d'eau (bidet, rivière).
- Permettre à l'ensemble des chevaux participant au circuit de rester sur site. Chaque boxe devra porter le nom du cheval. Disposer d'un espace réservé à l'implantation des boxes et délimité et permettant l'accès et le stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches, et points d'électricité.
- Disposer d'un parking délimité réservé aux visiteurs et éloigné de la zone des boxes et des pistes d'entraînement et de concours.
- Un plan de circulation devra être établi pour sécuriser les chevaux et cavaliers, piétons visiteurs, et véhicules des visiteurs.
- Disposer d'une tribune fermée et équipée pouvant abriter les membres du jury
- Disposer d'une sonorisation en état de marche, suffisamment puissante pour diffuser les informations sur l'ensemble de la structure (micro sans fil pour la remise des prix)
- Prendre en charge les repas et les boissons des officiels de compétition durant toute la durée de la compétition
- Assurer la restauration et la buvette sur place
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité et un buffet pour la remise des récompenses lors de la finale
- Prendre en charge les dotations des épreuves Prendre en charge les frais de jury (prestation, transport, hébergement, restauration)
- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves ; plaques portant mention Circuit régional Corse en plus du nom du club organisateur.
- Prévoir un maréchal ferrant sur place durant la durée du concours
- Disposer d'une équipe d'officiels de compétition ayant les compétences nécessaires au bon déroulement du concours.
- Disposer d'un chronomètre électronique et d'un afficheur électronique connecté au jury visible par les concurrents et le public.

- L'organisateur devra marquer sa sensibilisation et favoriser les initiatives liées au développement durable (tri des déchets et/ou consignes ...)
- L'organisateur devra avoir signé la charte des engagements écoresponsables jointe par le CRE.

Équipe d'officiels de compétition

La composition du jury sera à l'appréciation du centre équestre organisateur. La commission CSO préconise un Président de jury neutre, ayant l'expérience des échéances nationales ou internationales.

L'organisateur d'une étape du circuit devra disposer d'une équipe d'officiels de compétitions composé au moins de :

- Un Président de jury (niveau minimum National)
- Un assesseur
- Un chronométreur
- Un chef de piste (niveau minimum National)
- Un commissaire au paddock (niveau minimum National)
- Un commissaire au paddock assesseur

L'organisateur pourra compléter cette équipe par des assistants ou assesseurs aux différents postes afin d'aguerrir les officiels désireux d'évoluer dans leur carrière d'officiel. Ces personnes devront être inscrites à la DUC du concours et être présentes durant toute la compétition.

Une équipe de piste devra être mise à disposition du chef de piste. Cette équipe devra être composée de personnes ayant les capacités physiques suffisantes pour déplacer aisément les éléments d'un parc d'obstacles.

Communication

Les organisateurs de concours s'engagent à citer le CRE Corse en tant que partenaire logistique et financier au micro lors de la remise des prix, sur leur programme de concours, dans la presse, médias audiovisuels ou à l'occasion de tout autre communication. Les panneaux, banderoles à l'effigie du CRE ou FFE et du sponsor officiel du circuit devront être affichées et visibles du public. Un obstacle à l'effigie du grand régional amateur Corse devra être toujours sur la piste. Il pourra être sautant ou d'apparat.

Des brassards indiquant visuellement le cavalier en tête dans sa catégorie devront être fournis aux cavaliers lors des remises des prix. Un membre du jury en assurera le suivi sur l'ensemble de la saison.

Matériel disponible

Le CRE met à disposition des organisateurs le matériel nécessaire au chronométrage automatique. Ce matériel est obligatoire pour l'organisation d'un concours labellisé circuit régional.

Il peut être récupéré trois jours avant le début du concours et doit être restitué au plus tard trois jours après la fin du concours. L'organisateur doit verser un chèque de caution d'un montant de 300€ lors de la réservation de la date de son concours (réunion de calendrier) afin de servir de caution pour le matériel. Ce chèque sera restitué lors du retour du matériel.

Liste du matériel :

- 2 Afficheurs avec housse de transport
- 1 Trépied afficheur
- 1 PC portables avec la licence « Winjump »
- 6 cellules « cso timing » avec 6 trépieds
- 4 Chargeurs prises usb pour cellules
- 1 Ecran de jury
- 6 cellules avec transmetteurs séparés
- 6 trépieds de cellules
- 1 rallonge HDMI

Le matériel doit être ramené propre et rangé dans ses housses de protection. En cas de détérioration (à cause d'un cheval, du tracteur ou autre), une déclaration doit être faite à l'assurance de l'organisateur afin de remplacer le matériel abîmé.

Divers

2. Circuit Régional CSO Club

Le Circuit régional CSO Club Corse a pour but de développer le CSO Club sur l'ensemble des microrégions de la Corse et de permettre à tous les licenciés de disposer à proximité de chez eux d'un circuit de compétition avec un standard de qualité élevée. Le circuit se court en plusieurs étapes (9 max) et se termine par une finale durant le championnat régional. Chaque étape devant se dérouler pendant un Week-end sur 1 ou 2 jours.

Les niveaux des épreuves concernées sont les Club 4,3,2,1,Elite. Ces niveaux d'épreuves se courent pour différentes catégories d'âges uniquement en club 4.

Club4	13 ans et moins
	14 ans et plus
Club 3	Pas de catégories d'âges
Club2	Pas de catégories d'âges
Club1	Pas de catégories d'âges
Club Elite	Pas de catégories d'âges

Pour les concurrents nés en 2010, dès le 01/01/2024 (obligation FFE), il bascule de la catégorie moins de 13 ans à celle de 14 ans et plus. Il conserve néanmoins le bénéfice de leurs points acquis entre le 01/09/2023 et le 31/12/2023 dans la nouvelle catégorie.

Seules les épreuves Grand Prix suivantes sont labellisées par le CRE :

- Temps différé ;
- Super Dix ;
- Barème A au chrono avec barrage au chrono ;
- Barème A sans chrono avec barrage au chrono en une ou 2 manches.

Appel à candidature 2024

Le Circuit Régional Corse 2024 se déroule sur 10 dates maximum (2 dates maximum par organisateur) à partir du 1^{er} Septembre 2023 jusqu'à sa finale (date à définir). Le Circuit Régional s'adresse à toutes les structures équestres ayant organisé un concours club durant le millésime précédent et aptes à répondre au cahier des charges. 9 dates sont ouvertes à la candidature pour la période du 1^{er} Septembre 2023 à Juin 2024.

Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à tous les clubs régionaux. Les organisateurs candidats devront adresser leur candidature par mail auprès du CRE avant le 15 septembre et devront impérativement déposer leur DUC (pré programme indiquant les types d'épreuves) à FFE SIF avant le 30 septembre 2023.

Les candidatures reçues seront soumises à l'avis de la commission puis à la validation du comité directeur. Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées. Parmi les candidatures répondant au cahier des charges, la priorité sera donnée aux centres équestres ayant déposé une date au calendrier, et, devra avoir organisé au millésime précédent un concours club.

Le centre équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi qu'une dotation du CRE sur présentation de factures à hauteur du montant alloué, à l'issue de la publication des résultats sur FFE SIF, sous réserve que la commission confirme que le cahier des charges a bien été respecté.

Liste des dates de concours pouvant postuler au circuit régional :

DATE	ORGANISATEUR	N° ETAPE
22 octobre 2023	Canale di Melo	ETAPE 1
11 novembre 2023	ACP Cardetto	ETAPE 2
17 décembre 2024	Ajaccio Equitation	ETAPE 3

14 janvier 2024	Omessa	ETAPE 4
4 février 2024	A Staffa	ETAPE 5
25 février 2024	Canale di Melo	ETAPE 6
7 avril 2024	Cavall'dress St Jacques	ETAPE 7
27 et 28 avril 2024 Finale Circuit Régional & Championnat de Corse	Ecurie Laura Benvel	ETAPE 8 FINALE

Barème des épreuves

Les épreuves **Club 4 et Club 3** se courent **obligatoirement** au barème A à temps différé.

Pour les épreuves **Club 2 à Club Elite**, elles peuvent se courir aussi au **Barème A au chrono avec barrage au chrono** ou au **Barème A à temps différé**.

ATTENTION !

Si les cavaliers ne sont pas présents lors de la remise des prix de la Finale Du circuit régionale, leurs lots (coupe, flot, cadeau) ne leurs seront pas remis. (Sauf certificat médical du médecin).

Conditions de Participation

Un cavalier est autorisé à participer au classement final du circuit régional Club Corse si sa licence de compétition est en cours de validité et est domiciliée en Corse, et s'il a participé à la finale.

Un Cavalier Hors CRE Corse pourra participer aux épreuves du Circuit régional CSO Club Corse, mais ses résultats ne seront pas pris en compte pour le classement final.

Les cavaliers devront engager les épreuves Grand Prix du Circuit labellisé dans sa catégorie d'âge pour pouvoir figurer au classement général du Circuit régional Club Corse.

Un cavalier pourra engager plusieurs chevaux dans la même épreuve, **seul** le meilleur résultat sera pris en compte.

Un cavalier pourra cumuler des points, dans le cadre du Circuit Régional, dans plusieurs épreuves à indice différent. Le calcul des points entre les étapes jusqu'à la finale se fera comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classement	Points attribués
1 ^{er}	20 pts
2 ^{ème}	17 pts
3 ^{ème}	15 pts
4 ^{ème}	13 pts
5 ^{ème}	11 pts
6 ^{ème}	9 pts
7 ^{ème}	7 pts
8 ^{ème}	5 pts
9 ^{ème}	4 pts
10 ^{ème}	3 pts

Lors de la finale, les points comptent double.

Si un cavalier sort un second cheval dans la même épreuve, les points attribués avec ce second cheval ne seront pas pris en compte et sa place ne sera pas supprimée.

Si un cavalier non CRE Corse se classe dans les 8 premiers, ses points ne lui seront pas attribués, mais sa place ne sera pas supprimée.

Un membre de la commission est désigné pour le comptage des points tout au long de la saison (CUICCI Saveria), une vérification est faite par un 2ème membre de la commission (TERRAZZONI Marion).

Le classement provisoire devra être transmis après chaque concours au CRE Corse afin qu'il soit mis en ligne sur le site internet du CRE.

Cahier des charges

Pour organiser une étape du Circuit Régional, la structure équestre devra :

- Avoir candidaté par écrit auprès du CRE Corse et déposer la DUC avant le 30 septembre 2022
- Ne pas avoir annulé ses concours club au millésime précédent.
- Souscrire et produire un contrat d'assurance pour recevoir les manifestations sportives (à remettre lors de la visite de contrôle de la commission)
- Offrir des **carrières de concours et paddocks en état** : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux
- Le Paddock doit avoir une superficie minimum de 1200 m²
- Prévoir une décoration florale sur les carrières dont la surface devra permettre l'organisation des épreuves du programme ci-dessous
- Mettre à disposition du chef de piste et son équipe d'un parc d'obstacles aux normes de sécurité FFE/FEI comprenant au moins 16 obstacles mobiles (8 oxers et 8 verticaux), avec soubassements, murs et obstacles d'eau (bidet, rivière)
- Si le concours est sur plusieurs jours, permettre aux chevaux participant de rester sur site. Chaque boxe devra porter le nom du cheval. Disposer d'un espace réservé à l'implantation des boxes et délimité et permettant l'accès et le stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches, et points d'électricité.
- Disposer d'un parking délimité réservé aux visiteurs et éloigné de la zone des boxes et des pistes d'entraînement et de concours.
- Un plan de circulation devra être établi pour sécuriser les chevaux et cavaliers, piétons visiteurs, et véhicules des visiteurs.
- Disposer d'une tribune fermée et équipée pouvant abriter les membres du jury
- Disposer d'une sonorisation en état de marche, suffisamment puissante pour diffuser les informations sur l'ensemble de la structure (micro sans fil pour la remise des prix)

- Prendre en charge les repas et les boissons des officiels de compétition durant toute la durée de la compétition
- Assurer la restauration et la buvette sur place
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité et un buffet pour la remise des récompenses lors de la finale
- Prendre en charge les dotations des épreuves et du classement général (dotations minimums fixées dans le programme ci-dessous)
- Prendre en charge les frais de jury (prestation, transport, hébergement, restauration)
- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves.
- Prévoir un maréchal ferrant sur place durant la durée du concours.
- Disposer d'une équipe d'officiels de compétition ayant les compétences nécessaires au bon déroulement du concours.
- Disposer d'un chronomètre électronique et d'un afficheur électronique connecté au jury visible par les concurrents et le public.
- L'organisateur devra marquer sa sensibilisation et favoriser les initiatives liées au développement durable (tri des déchets et/ou consignes ...)
- L'organisateur devra avoir signé la charte des engagements écoresponsables jointe par le CRE.

Équipe d'officiels de compétition

La composition du jury sera à l'appréciation du centre équestre organisateur. La commission CSO préconise un Président de jury neutre, ayant l'expérience des échéances nationales et internationales.

L'organisateur d'une étape du circuit devra disposer d'une équipe d'officiels de compétitions composé au moins de :

- Un président de jury (niveau minimum Candidat National)
- Un assesseur
- Un chronométrateur
- Un chef de piste (niveau minimum National)
- Un commissaire au paddock (niveau minimum National) • Un commissaire au paddock assesseur

L'organisateur pourra compléter cette équipe par des assistants ou assesseurs aux différents postes afin d'aguerrir les officiels désireux d'évoluer dans leur carrière d'officiel. Ces personnes devront être inscrites à la DUC du concours et être présentes durant toute la compétition.

Une équipe de piste devra être mise à disposition du chef de piste. Cette équipe devra être composée de personnes ayant les capacités physiques suffisantes pour déplacer aisément les éléments d'un parc d'obstacles.

Communication

Les organisateurs de concours s'engagent à citer le CRE Corse en tant que partenaire logistique et financier au micro lors de la remise des prix, sur leur programme de concours, dans la presse, médias audiovisuels ou à l'occasion de tout autre communication. Les panneaux, banderoles à l'effigie du CRE ou FFE et du sponsor officiel du circuit devront être affichées et visibles du public. Un obstacle à l'effigie du grand régional amateur Corse devra être toujours sur la piste. Il pourra être sautant ou d'apparat.

Des brassards indiquant visuellement le cavalier en tête dans sa catégorie devront être fournis aux cavaliers lors des remises des prix. Un membre du jury en assurera le suivi sur l'ensemble de la saison.

Matériel disponible

Le CRE met à disposition des organisateurs le matériel nécessaire au chronométrage automatique. Ce matériel est obligatoire pour l'organisation d'un concours labellisé circuit régional.

Il peut être récupéré trois jours avant le début du concours et doit être restitué au plus tard trois jours après la fin du concours. L'organisateur doit verser un chèque de caution d'un montant de 300€ lors de la réservation de la date de son concours (réunion de calendrier) afin de servir de caution pour le matériel. Ce chèque sera restitué lors du retour du matériel.

Liste du matériel :

- 2 Afficheurs avec housse de transport
- 1 Trépied afficheur
- 1 PC portables avec la licence « Winjump »
- 6 cellules « cso timing » avec 6 trépieds
- 4 Chargeurs prises usb pour cellules
- 1 Ecran de jury
- 6 cellules avec transmetteurs séparés
- 6 trépieds de cellules
- 1 rallonge HDMI

Le matériel doit être ramené propre et rangé dans ses housses de protection. En cas de détérioration (à cause d'un cheval, du tracteur ou autre), une déclaration doit être faite à l'assurance de l'organisateur afin de remplacer le matériel abîmé.

Divers